



**FEDERATION
DES ETUDIANTS
DE POLYNESIE FRANÇAISE
(FAEPF)**

PROPOSITIONS DE CRITERES D'AIDE A LA MOBILITE

AVEC LE CONCOURS DES ETUDIANTS POLYNESIENS

AVRIL 2011



SOMMAIRE

I- ETAT DES LIEUX ET CONTEXTE

II- PRESENTATION DES CRITERES

- Augmenter le revenu maximum et/ou Augmenter le nombre de part fiscale
- **Tenir compte des prêts immobiliers du foyer dans le calcul du revenu réel**
- **Taux dégressif suivant la réussite. 100%, 50%, 0%.**
- **Créer une commission d'attribution de la 2^{nde} chance**
- **Avancer 50% du montant total du billet Papeete-Paris au départ, et 50% à l'arrivée**
- **Egalités des traitements entre Bourse territoriale et Bourse d'État au niveau de la mobilité**
- **L'aide a la mobilité inter îles**
- **Egaliser les tarifs maximums des transferts des PTOM avec le tarif maximum des transferts des DOM**
- **Ouverture d'une antenne CNOUS/CROUS au Vice Rectorat de la Polynésie Française.**
- **Accessibilité à la Bourse d'État directement de Polynésie**
- **Séminaire de sensibilisation des futurs parents d'élèves d'étudiants en métropole**



I- État des lieux et contexte

Dans le cadre de l'aide à la mobilité des ultra-marins, la Fédération des associations des étudiants de Polynésie française (FAEPF) a constaté un changement structurel au niveau de sa répartition afin qu'elle devienne plus équitable, transparente et efficace selon le Haut-commissariat de Polynésie Française. Cette réforme est perçue par tous les étudiants Polynésiens expatriés en métropole comme particulièrement et fondamentalement injuste. Suite à un audit organisé sur cette réforme dans toutes les Associations que nous représentons, il s'est avéré que la plupart des étudiants Polynésiens se sentaient plus que concernés par ce problème. Les parents et associations de parents d'élève nous ont également partagé leurs inquiétudes.

La FAEPF a donc décidé de s'investir et de s'engager dans une mission de réflexion et de proposition pour définir des critères considérablement plus juste pour tous, sans oublier les difficultés financières que l'aide à la mobilité a soulevées dans le budget de l'État en Polynésie Française. De cette réflexion est née de manière ostentatoire un projet constructif afin d'éviter à un maximum d'étudiants socialement trop médians, d'être lésé par le nouveau système mis en place. Nous restons persuadé que malgré le coût élevé de la mobilité en Polynésie, il reste possible d'économiser des deniers publics sans pour autant sacrifier le principe de « l'éducation pour tous », rôle inaliénable de la République Française. L'Égalité est d'ailleurs une valeur démocratique importante pour l'avancée d'un territoire comme le notre, c'est aussi une des trois composantes de la philosophie républicaine de notre patrie, La France.

Nous nous devons de faire valoir les intérêts des étudiants polynésiens en métropole et de tout faire pour éviter qu'une partie d'entre eux ne puissent concrétiser leurs études en métropole. Il en va non seulement de l'avenir de la jeunesse Polynésienne, mais aussi des perspectives de croissance de notre territoire afin qu'il s'émancipe et passe d'une autonomie relative à une autonomie assumée sans basculer dans l'indépendance. Les propositions se feront en deux parties. En plus des critères d'admission aux aides reformulées par les étudiants, nous profiterons de cette mise en lumière pour proposer aussi des réformes sur l'accompagnement des étudiants.



En effet, la FAEPF a mis en place en Novembre dernier un dispositif de Réflexion sur des sujets touchant la Polynésie Française. Le premier sujet de Réflexion portait sur La Réforme de la Protection Sociale Généralisée Polynésienne, le deuxième étant « *L'accompagnement des jeunes Polynésiens aux études hors Polynésie : de l'orientation à la remise de diplôme* ». Ce Cahier de réflexion des étudiants des AEPF pour la Polynésie Française (CREA-PF) et son édition n°2 a permis de dégager plusieurs idées de refonte des effectifs de l'État en Polynésie afin d'améliorer l'accompagnement des étudiants Polynésiens en métropole. Nous pensons que ces deux sujets vont de paire pour faciliter l'insertion sociale et culturelle des les Polynésiens dans l'hexagone.

Nous en appelons à la raison d'État, celle là même qui fit naître le Pacte de Progrès de 1993 où il est stipulé : « ***Tout individu a droit à un enseignement de qualité et à l'égalité des chances d'accès à tous les niveaux du système éducatif [...] quelle que soit l'origine sociale, culturelle ou géographique de chacun*** » afin que tous les Polynésiens restent égaux vis à vis de l'enseignement et des autres départements d'Outremer. Nous en appelons à la raison d'État, qui conclura que les critères proposés ne prennent pas assez en compte les différences entre les Pays et territoires d'Outremer et les Départements d'Outremer. Nous en appelons à la raison d'État, pour rétablir une justice économique, sociale et culturelle. Et enfin nous en appelons à la raison d'État, pour que les profits futurs escomptés soient plus que proportionnels à l'investissement réalisable aujourd'hui.

Nous vous proposons des critères tantôt complémentaires, tantôt substituables, mais surtout indispensables pour le bon fonctionnement futur de la Polynésie Française.

Taimana ELLACOTT



II- Présentation des critères

Proposition n°1 : Augmenter le revenu maximum et/ou Augmenter le quotient familial.

L'aide à la mobilité se définit aujourd'hui suivant le quotient familial: le rapport entre le revenu annuel du foyer divisé par le nombre de part du foyer fiscal du demandeur. Pour qu'il y ait moins de foyers considérés comme pas assez dans le besoin pour bénéficier de l'aide, et donc rester en dessous du seuil d'admissibilité, nous devons soit augmenter le revenu minimum, soit augmenter le quotient familial. Nous proposons de relever le revenu maximum de 267 729 XPF (environ 2200€) à au moins 2,5 fois le SMIC (145 306 XPF), soit 363 265 XPF (environ 3045€). Cette augmentation du revenu maximum est plus en phase avec la réalité sociale et économique dans l'environnement de la Polynésie (coût de la vie et tarifs des transferts PPT/LAX/CDG).

Proposition n°2 : Tenir compte des prêts immobiliers du foyer dans le calcul du revenu réel.

Nous pensons que fixer un revenu nominal est déconnecté de la réalité des charges par foyer. En effet, si le foyer est fortement endetté pour des raisons considérées comme étant nobles (prêts immobiliers, prêt étudiant d'un autre enfant etc.) le revenu réel et disponible baisse considérablement. Ainsi, malgré le fait que le foyer soit au dessus des critères sociaux en nominal, il s'en retrouve en dessous en réel. Il suffirait de demander au foyer de fournir une attestation d'engagement bancaire afin de calculer un revenu mensuel réel, déflaté de l'indice des prix à la consommation en base 100 et des prêts indispensables. Cette réforme permettrait aussi d'être plus en phase avec la réalité sociale et économique des Polynésiens.



Proposition n°3 : Taux dégressif suivant la réussite. 100%, 50%, 0%.

Nous pensons que les critères d'admission ne prennent pas assez en compte le mérite de l'étudiant demandeur. Il est possible que les conditions financières ne permettent pas à l'étudiant de pouvoir obtenir une aide mais qu'il soit très méritant et avec une forte chance de réussite. Nous pensons aussi que ceux qui n'ont pas le droit à la bourse d'état et qui demandent une aide à la mobilité (ceux qui sont admissibles par critères à la subvention de 50%) mériteraient d'être aidés à 100% à la première année. Ce taux descendrait à 50% la deuxième année en cas d'échec et à 0% en cas de deuxième échec. Le fait d'échelonner l'aide suivant la réussite permettrait de faire des économies non négligeables à l'État mais aussi de motiver les étudiants à la réussite.

Proposition n°4 : Créer une commission d'attribution de la 2nde chance.

Cette proposition nous tient particulièrement à cœur mais elle reste surtout très simple à mettre en place. Nous pensons qu'il est primordial de créer une commission d'attribution de la seconde chance. Cette commission traiterait, au cas par cas, les dossiers des familles dont les revenus seraient compris entre 267 729 FCFP (critère actuel d'admission) et 500 000 FCFP (plafond négociable). Cette commission serait composée de représentants territoriaux du Ministère de l'Education Polynésien, de la Direction de l'Enseignement Secondaire, de l'État, de l'Université de la Polynésie Française, de l'Association des Parents d'Etudiants en Métropole (APEEM) et de la FAEPF. Cette commission aurait en charge l'attribution de 200 billets allers-retours proposés aux étudiants qui auraient été refusés en premier lieu. Elle pourrait prendre en compte le mérite de l'étudiant ou les cas particuliers (alcoolisme dans la famille, ingérence des parents, ou tout manque aux conditions d'obtention d'aides). Cette proposition assurerait le principe d'égalité des chances pour les étudiants et permettrait à chaque étudiant d'avoir droit à une deuxième chance.



Proposition n°5 : Avancer 50% du montant total du billet Papeete-Paris au départ, et 50% à l'arrivée.

Un grand nombre d'étudiants et de parents nous ont interpellé sur la méthode d'obtention du billet par remboursement. En effet si la structure d'accueil de l'étudiant ne pouvait pas fournir les pièces justificatives d'inscription avant une date butoir, alors l'étudiant ne pouvait demander que la méthode de remboursement du billet. Pour des familles dont les revenus sont moyens ou faibles, devoir avancer la totalité de la somme et n'être remboursée qu'un an plus tard, est souvent très lourd financièrement. Nous proposons de supprimer la méthode par remboursement au profit d'un système plus souple. Si 50% du montant du billet est avancé, même sans pièces justificatives mais avec une caution parentale, et que le reste est remboursé un an plus tard, le paiement se ferait moins ressentir dans le budget du foyer.

Proposition n°6 : Égalités des traitements entre Bourse territoriale et Bourse d'état au niveau de la mobilité.

D'après nos sources, il s'avère que les boursiers territoriaux (bourse sociale ou majorée), ne pourront pas bénéficier d'une aide totale à la mobilité par rapport à un Boursier d'État. Nous constatons que les nouveaux critères d'attribution donne une aide à 100% pour les Boursier d'État et que les boursiers territoriaux devront déposer une demande annexe au Vice Rectorat, pour obtenir une aide à 50%. Nous trouvons ce système injuste, quelqu'un dans le besoin au niveau territorial, l'est forcément au niveau national. L'État, par soucis d'équité, devrait octroyer la même aide automatique aux boursiers territoriaux et aux boursiers d'États...



Proposition n°7 : L'aide à la mobilité inter îles.

La Polynésie est un territoire d'Outremer aussi grand que l'Europe avec une aire avoisinant les 5.000.000 km². Dans ce contexte géographique, la mobilité inter îles a un coup très élevé comparativement à un transfert régional en métropole. L'exemple marquisien est flagrant avec un prix de billet Nuku hiva-Papeete, de l'ordre de 500€. Nous demandons que l'aide à la mobilité (100% ou 50%) prenne aussi en compte les transferts inter îles, si et seulement si l'étudiant n'est pas originaire de Tahiti et que son foyer ne se situe pas à Tahiti.

Proposition n°8 : Égaliser les tarifs maximum de transfert avec les tarifs maximums des autres DOM.

Le passeport mobilité a été créé pour que l'égalité des chances entre ultra-marins et métropolitains soit respectée vis à vis du droit à l'éducation. Aujourd'hui il est remis en cause pour des raisons surtout financières. Nous comprenons que chaque citoyen de la république doit faire un effort économique sur les comptes publics mais nous pensons que si nous ne pouvons pas être égaux entre citoyens français, nous devons au moins être égaux entre ultramarin au niveau des coûts de transfert. Nous avons constaté que les prix de transfert entre les départements d'Outremer équivalaient souvent à la moitié de nos coûts de transfert, et ce même en période creuse. Il serait plus juste et équitable que l'État aide les PTOM du Pacifique pour que tous les étudiants polynésiens, wallisiens, futuniens et calédoniens, sans distinction sociale, puissent payer le même tarif que les étudiants originaires des départements d'Outremer. Tous les étudiants polynésiens dont la formation ne serait pas représentée à Tahiti pourraient dans ce cas être aidé à 50%.



Après les propositions de critères sociaux plus juste pour l'aide à la mobilité, nous pouvons parlé de l'accompagnement étudiant.

Préconisation n°1 : Ouverture d'une antenne CROUS/CNOUS au Vice rectorat de Polynésie Française.

Cette demande a été réfléchi dès la signature de la convention entre le CNOUS et le Ministre de l'éducation de l'époque, Moana GREIG en Janvier 2010. Cette convention vise à améliorer l'accompagnement des étudiants Polynésiens en France bénéficiant d'une bourse d'État. Il s'agit d'une mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil des étudiants polynésiens dans les académies de l'Hexagone. Ce partenariat a notamment pour objectif de donner à ces derniers une priorité d'accès aux logements des CROUS et de mettre en place un réseau d'étudiants polynésiens boursiers départementaux référents, chargés d'accompagner les primo-arrivants en vue d'une meilleure intégration. Dans la continuité de cette convention et pour faciliter l'accès au logement CROUS des étudiants Polynésiens, nous demandons l'ouverture d'une antenne CROUS (ou CTOUS dans ce cas ci) dans les locaux du Vice Rectorat de Polynésie Française. Nous pensons qu'il serait possible de former un fonctionnaire d'État du Vice rectorat à devenir représentant du CROUS en Polynésie. S'il devenait la vitrine du CROUS, les logements étudiants pourraient être réservés directement de Tahiti sans devoir attendre la venue en métropole.

Préconisation n°2 : L'accessibilité à la Bourse d'État de Polynésie

D'après plusieurs témoignages d'étudiants Polynésiens bénéficiant de la bourse d'État en métropole, l'accessibilité de cette bourse reste difficile voir impossible par les primo-arrivants. En effet, le dossier doit être renvoyer sous 7 jours ouvrés, ce qui est impossible venant de Polynésie, même en courrier express. La demande doit donc être faite directement depuis la métropole. Ce système ne coïncide pas avec les besoins polynésiens, mais surtout, il ne permet pas aux primo-arrivants d'obtenir le passeport mobilité à 100%. Ce système force les étudiants à devenir boursiers territoriaux pour leur première année. Si notre première préconisation est prise en compte, les étudiants polynésiens pourront demander directement au Vice Rectorat, une bourse d'État en même temps que un logement social.



Préconisation n°3 : Séminaire de sensibilisation des futurs parents d'élèves étudiants en métropole

Nous pensons que les Parents d'étudiants Polynésiens ne sont souvent pas préparés au surplus de charges qu'implique la venue d'un étudiant en métropole. Nous proposons à l'État, en partenariat avec le Ministère de l'éducation de Polynésie Française, de mettre en place un Séminaire de sensibilisation des parents d'élèves des futurs étudiants en métropole pour les instruire aux démarches et aux coûts des études. Dans cette optique, nous avons besoin de l'État pour définir une grille de coûts par ville estudiantine, afin que les parents puissent choisir avec l'étudiant, la ville idéale prenant en compte les paramètres et les spécificités de leur foyer.

Conclusion : Nous vous remercions d'accepter de nous recevoir pour débattre sur cette réforme. Nous espérons pouvoir construire avec vous, une meilleure répartition des aides à la mobilité afin d'aider un maximum d'étudiants. Si nous y réfléchissons ensemble, nous sommes convaincus qu'il sera possible de trouver un système permettant de léser un minimum d'étudiants tout en économisant un maximum de deniers publics. Nous en proposons quelques pistes mais il y en a encore énormément. La fédération tient à préciser qu'aucuns des étudiants composant notre bureau n'a eu accès cette année au passeport mobilité, nous ne nous engageons donc pas pour nos propres intérêts mais seulement contre une injustice qui pénalisera la croissance, la conscience et les intérêts futurs de notre si beau pays...

To tatou fenua, te ao ma'ohi maramarama¹

¹ Notre territoire, l'illumination par la pensée du monde ma'ohi